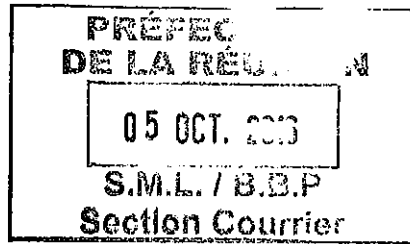


20 108 010 82563 du 16/09/16

Louise Le-Quere



Tampon, le 16 Septembre 2016

Le Maire,
André THIEN AH KOON

A

La Préfecture de Saint Denis,
4 avenue de la Victoire
97 400 Saint Denis

Affaire suivie par : Louis BOYER

Direction/Service : Environnement et Sécurité

Tél : 02.62.57.84.64 – Fax : 02.62.57.28.66

E-Mail : courrier@mairie-tampon.fr

N/REF : DRGR-SE-16/09/16/LB/GG/139

Objet : Compléments d'information - dossier d'autorisation unique du projet de la retenue collinaire de Piton Rouge à la Plaine des Cafres

Monsieur Le Préfet,

En réponse à votre courrier en date du 03 août 2016 concernant le dossier d'autorisation unique du projet de retenue collinaire du Piton Rouge à la Plaine des Cafres, nous vous apportons par la présente les éléments de précisions demandés.

L'article 4-V du décret 2014-751 du 1^{er} juillet 2014 stipule les éléments à apporter au dossier d'autorisation unique lorsque celle-ci vaut également autorisation de défrichement :

1. Les informations et documents suivants :

- a. *Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande et, hors le cas d'expropriation, l'accord exprès du propriétaire si ce dernier n'est pas la demandeur ou [...], l'avis de réception de la notification au propriétaire de la demande d'autorisation ;*
- b. *L'adresse du propriétaire du terrain, si celui-ci n'est pas le demandeur ;*
- c. *Lorsque la demande est une personne morale, l'acte autorisant le représentant qualifié de cette personne morale à déposer la demande.*

Ces éléments sont fournis via le formulaire Cerfa n° 13632*06 joint à la présente et relatif à la demande d'autorisation de défrichement.

2. Une déclaration indiquant si, à connaissance, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande

La commune du Tampon n'a pas connaissance d'incendies sur les parcelles concernées depuis 2001.

3. *Le plan de situation permettant de localiser la zone à défricher et l'indication de la superficie à défricher, par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies [...].*

4. *Un extrait du plan cadastral*

Les emprises concernées par la demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher sont définies en partie VII.4.1.4, page 173 du dossier d'étude d'impact et cartographiées sur l'Atlas des végétations qui figure entre les pages 174 et 193 du même dossier. Pour compléter ces éléments et répondre plus précisément à la demande, deux atlas spécifiques aux zones à défricher et leur superficies respectives sont joints à la présente, l'un avec et l'autre sans superposition du parcellaire cadastral de la commune.

5. *La destination envisagée pour les terrains après défrichement*

Au droit des emprises définitives du projet (retenue collinaire et réseau de distribution associé) la vocation des zones défrichées sera propre aux équipements créés. Ailleurs, sur les emprises temporaires du chantier (zones de chantier, ...), la vocation boisée des emprises sera restaurée.

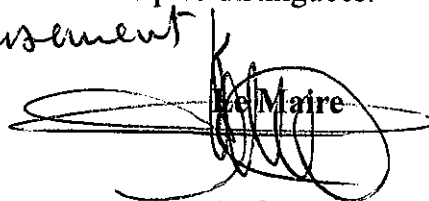
Concernant l'individu d'espèce végétale protégée recensé sur la zone d'étude (*Heterochaenia borbonica*), et les 2 espèces végétales figurant dans la liste du futur arrêté de protection (*Rubus apetalus* et *Sophora denudata*), nous vous confirmons qu'aucune atteinte ne sera portée à la lumière de la mesure d'évitement ME1 qui sera mise en œuvre et qui est présentée en pages 289, 290 et 291 du rapport d'étude d'impact (NDLR : « ME1 : Proscrire les emprises non prévues au projet et les optimiser si possible à l'avancement du chantier », se traduisant par « une matérialisation physique claire, au moyen d'un piquetage et/ou d'un balisage, afin de détourner les milieux naturels en limites d'emprises, les espèces et les habitats remarquables », laquelle sera réalisée puis contrôlée par un coordinateur environnement du chantier (mesure MR3, page 293)).

Ces individus d'espèces protégées ou bientôt protégées étant recensés en dehors des emprises projet, comme présenté en carte 32, page 201 du rapport d'étude d'impact, ils sont donc concernés par cette mesure ME1. In fine, leur destruction relèverait d'un caractère accidentel, en dépit de toutes les précautions qui seront mises en mesure dans le cadre de la mesure ME1, afin d'éviter une telle situation.

Au titre de cette non atteinte, il nous apparaît non nécessaire de joindre un dossier d'autorisation « espèce protégée » au dossier d'autorisation unique en cours d'instruction.

En comptant sur votre collaboration et votre soutien, je vous prie d'agréer,
Monsieur Le Préfet, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

respectueusement


Le Maire

André THIEN AH KOON



DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.

veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le défrichement ou à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour les DOM en recommandé avec avis de réception, par messagerie électronique ou le déposer contre récépissé à la DDT(M) ou à la DAAF. veuillez en conserver un exemplaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 219740222000119 OU N° PACAGE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | OU

N° NUMAGRIT : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | OU Aucun numéro attribué

(attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET)

Nom et prénom du demandeur : _____

Civilité : Madame Monsieur Qualité : _____

Particulier, propriétaire du terrain, demandeur mandaté par le propriétaire du terrain pour déposer cette demande (1), représentant des personnes morales propriétaires du terrain ou bénéficiant de son expropriation (2), exploitant susceptible de bénéficier d'une autorisation de carrière (3), collectivité,...

Raison sociale pour les personnes morales : COMMUNE DU TAMPON

POUR LES PERSONNES MORALES OU LES INDIVISIONS

Nom du représentant légal : THIEN AH KOON

Prénom du représentant légal : André (MAIRE)

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : BOYER Louis

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse : 256, route Hubert Delisle

Code postal : 97430 Commune : Le Tampon

Téléphone : 0262578445 ; 0692604530
Fixe Mobile

Mél : louis.boyer@mairie-tampon.fr

- (1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.
- (2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande ou démontrant sa qualité à bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- (3) Joindre échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : terrain agricole

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE A DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU(I)
TAMPON	Plaine des Cafres	AD	0179	6ha	6ha	FBC et ND

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé».

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 6 hectares 00 ares centiares

But du défrichement (Mise en culture, réouverture des espaces pastoraux, carrière, construction individuelle, lotissement, camping...) :
réalisation de la retenue collinaire de Piton Rouge
350 000 m³

AUTRES PERSONNES QUE LE DEMANDEUR CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT (NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...) :(1)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE

(1) fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact <i>ou dans le cas contraire :</i> <ul style="list-style-type: none"> Etude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input checked="" type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)	<input type="checkbox"/>
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input checked="" type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input type="checkbox"/>
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact))	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

* Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet

L'étude d'impact a été déposée en Préfecture et enregistrée sous
2016 - K - 974 - 059

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : André THIEN AH KOON

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

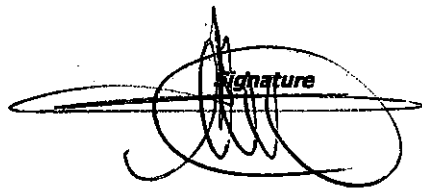
A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
- n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le 29/10/2016

Signature



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS - NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER

DATE DE RÉCEPTION

Tampon, le 15 Septembre 2016

Monsieur PAYET Daniel
15 impasse Sulzeve Payet
97 418 La Plaine des Cafres
Tél : 0692.87.41.77

A

Monsieur Le Maire,
André THIEN AH KOON

Objet : Autorisation de présenter la demande de défricher

Monsieur Le Maire,

En réponse à votre demande du 10 août 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je suis favorable à la présentation du dossier de demande de défricher sur la parcelle AD 0179 d'une surface de 6ha située à la Plaine des Cafres.

Cette autorisation est afférente à la construction de la future retenue collinaire de Piton Rouge d'une capacité de 350 000m³.

Toutefois, j'insiste sur le fait que le Maire doit prendre en charge les modalités d'indemnisation du fermier ou le reclassement.

J'espère que cette demande favorisera les procédures administratives réglementaires de la réalisation des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

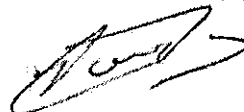
Honoraire PAYET Erenor



PAYET Isabelle



Monsieur PAYET Daniel (Représentant
des héritiers)



LEBON Hélène

